

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, M. Constant, Mme Abomangoli, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 01-02 du 6 juin 2019

AUBERVILLIERS - PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION R N°52, 54, 55 SITUÉES AU 81, AVENUE VICTOR HUGO AU PROFIT DE LA SPCM.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2016-X-61 du 20 octobre 2016 relative à la stratégie foncière et immobilière du Département,

Vu sa délibération n°01-02 du 17 novembre 2016 approuvant la procédure de passation du marché de travaux pour la construction de nouveaux bâtiments techniques pour la direction de l'eau et de l'assainissement et pour le garage départemental à Rosny-sous-Bois,

Vu l'avis de la division missions domaniales de la Direction générale des finances publiques en date du 28 janvier 2019,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant qu'à la suite de la décision de construire sur la commune de Rosny-sous-Bois, plusieurs bâtiments dont un spécifiquement destiné à recevoir le nouveau garage départemental, dimensionné pour permettre l'entretien de l'ensemble de la flotte automobile départementale, l'actuel garage d'Aubervilliers situé 81 avenue Victor Hugo sera désaffecté, sitôt le déménagement réalisé,

Considérant que le Département entend financer en partie les nouvelles installations de Rosny-sous-Bois par la cession de l'ancien garage inutile aux besoins de la collectivité,



Considérant que la vente de cet ensemble immobilier répond aux objectifs de la stratégie foncière et immobilière du Département et au plan de soutien aux projets de logements, d'aménagement et d'équipements publics,

Considérant qu'en raison de retards affectant le calendrier de réalisation et donc de livraison du nouvel équipement de Rosny-sous-Bois, la promesse de vente signée le 24 avril 2017 avec la SPCM doit être prolongée,

après en avoir délibéré,

- PROLONGE jusqu'au 31 décembre 2019 la promesse de vente signée le 24 avril 2017 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la SPCM concernant les biens immobiliers cadastrés section R n°52, n°54 et n°55, d'une contenance totale de 3 233 m², sans que les autres termes du contrat ne soient modifiés ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département la promesse de vente, l'acte de vente définitif et tous actes, documents et pièces utiles à la poursuite de cette vente.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.